



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 120840

Texte de la question

M. Jean-François Lamour appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les dispositifs de lutte contre l'usurpation des plaques d'immatriculation. Nombre de nos concitoyens ont été les victimes d'une usurpation de plaque d'immatriculation, situation qui peut avoir des conséquences dommageables, tant pour le règlement des contraventions que pour les éventuelles conséquences pénales d'un comportement inadapté sur la route. S'il existe, depuis la loi du 9 mars 2004, un délit de mise en circulation de fausse plaque, aucun dispositif ne permet à ce jour de s'assurer dans un délai raisonnable de cette concordance entre la plaque, le véhicule et son conducteur. Il lui demande si une solution technique est envisagée pour détecter les plaques falsifiées avant le recouvrement des contraventions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Lamour](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120840

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2011, page 11483

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)